

Montaren & Saint Médiers, le 28 mars 2018

Frédéric LEVESQUE
Maire de Montaren et Saint Médiers
Mairie
57, rue Principale
30 700 MONTAREN ET SAINT MEDIERS à

Email : maire@montarenetsaintmediers.fr
Tel. : 04 66 22 19 52

**Monsieur le Président de la Communauté de
Communes du Pays d'Uzès.**

**CCPU
9, avenue du 8 mai 1945
BP 33122
30 703 UZES Cedex**

Objet : ZAC des Sablas

Vos réf. : votre courrier du 22/03/2018
Proposition de création d'une commission

Monsieur Le Président,
Cher collègue,

Après une enquête publique qui a mobilisé tous les opposants au projet de la ZAC "Les Sablas" et les conclusions ambivalentes du Commissaire Enquêteur qui marque un avis favorable à la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune tout en donnant un avis contraire pour l'autorisation environnementale en regard de l'intérêt général qui serait insuffisamment démontré, c'est en pleine responsabilité que le Conseil Municipal de Montaren et Saint Médiers réuni le 22 mars, a suivi l'avis du commissaire enquêteur pour se prononcer favorablement à la mise en compatibilité de notre PLU.

Par une large majorité, le Conseil Municipal a ainsi choisi la voie de la construction intercommunale en favorisant la réalisation de projets structurants à l'échelle de notre territoire sur les terrains de la Barralette.

Par cette décision les élus de Montaren et Saint Médiers revendiquent que l'intérêt général qu'ils reconnaissent à cette première tranche dédiée au commerce et aux services puisse s'élargir sur l'ensemble des terrains qui ont vocation d'accueillir la ZAC.

Notre conseil municipal a toutefois conscience que l'absence actuelle de projets pour les tranches 2 et 3 de la ZAC a suscité des inquiétudes et des incompréhensions diverses qui se sont exprimées lors de l'enquête publique. Il s'inquiète également que les terrains de la Barralette puissent être instrumentalisés pour des objectifs les plus divers.

Si notre démocratie repose sur la représentativité de tous les citoyens par les élus, l'exercice du mandat qui nous a été confié nous invite, plus que jamais, à être à l'écoute afin de construire des projets attendus et partagés.

Une réflexion sur le devenir des terrains de la Barralette et le potentiel qu'ils représentent pour le développement de notre territoire nous semble aussi correspondre au respect de l'argent public qui a été consacré à leur acquisition.

Par ailleurs, comme les élus, les habitants de Montaren et Saint Médiers s'interrogent sur la destination future de ces terrains qui font notre cadre de vie quotidien. Nous ne pouvons aussi accepter que le projet de ZAC puisse contraindre ou retarder la mise en oeuvre du règlement d'urbanisme communal qui conditionne nombre de projets pour notre commune.

Notre beau territoire exprime de nombreux besoins auxquels les élus doivent s'attacher à répondre en prenant en compte la diversité de ses habitants et leurs attentes.

C'est donc en responsabilité mais aussi avec conviction et la volonté de construire des projets structurants pour l'Uzège que les élus de Montaren et Saint Médiers se sont engagés et qu'ils participeront à la commission que vous me proposez de créer afin que les acteurs locaux soient en mesure de proposer aux habitants du Pays d'Uzès un projet cohérent, réaliste, soucieux de l'intérêt général et respectueux des deniers publics pour que les terres de la Barralette ne restent pas en friche mais accueillent des projets partagés et structurants pour notre territoire et pour nous tous.

Frédéric LEVESQUE
Maire
et le Conseil Municipal de Montaren et Saint Médiers

